

PROJET DE RÉALISATION D'UNE VOIE FERROVIAIRE CONTOURNANT LE  
CENTRE-VILLE DE LAC-MÉGANTIC

**349**    **P**     **NP**     **DM22**

Projet de réalisation d'une voie ferroviaire  
contournant le centre-ville de Lac-Mégantic

6211-14-011

Mémoire présenté au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Par

Yolande Boulanger

Conrad Boulanger

Richard Boulanger

Micheline Boulanger

et Isabelle Boulanger,

Résidents de Lac-Mégantic et Frontenac

Le 10 juillet 2019

## Introduction

Nous sommes propriétaire de terres agricoles à Lac-Mégantic et Frontenac. Ces mêmes terres sont la propriété de la famille depuis 1933 et 3 générations de Boulanger y ont habité depuis. Nous sommes aussi les parents, grands-parents, oncle et tante de Frédéric Boutin, l'une des 47 victimes de la tragédie du 6 juillet 2013. Nous nous intéressons au projet car, advenant le cas où le projet de réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic devait se réaliser, nous serons expropriés d'une partie de nos terres. Le tracé proposé et retenu par la ville de Lac-Mégantic viendra scinder la terre en deux, rendra difficile l'accès à la majorité de nos terres en plus de venir déranger notre quiétude et celle des animaux vivants sur la ferme.

## Explication de la situation

Mardi, le 11 juin, plus de deux cents citoyens assistaient avec beaucoup d'intérêt à la première rencontre du BAPE environnemental. Pour débiter, on nous a présenté un résumé de la tragédie, le travail fait depuis et les raisons qui ont motivé la Ville à vouloir une voie de contournement ferroviaire.

Après cet exposé, les gens qui désiraient questionner les différents représentants des groupes présents, ont été invités à s'inscrire pour poser leurs questions. Plusieurs questions s'adressaient à l'initiateur du projet, la Ville de Lac-Mégantic ainsi qu'aux représentants des autres firmes, Aecom et Stantec, aussi impliquées dans le projet. C'était assez gênant de constater que plusieurs questions ne trouvaient pas de réponses immédiatement. Ne devrions-nous pas nous inquiéter que des gens impliqués de façon aussi importante dans le projet soient aussi peu informés, ou incapable de nous donner des réponses claires et précises sur le sort qui nous est réservé? L'inquiétude des gens les amenait à questionner sur le tracé actuel qui demeure toujours aussi inacceptable et combien désastreux, et cela, de A à Z.

Au cours des trois rencontres, les personnes présentes ont pu constater les manigances de nos dirigeants, entre autres une révélation qui a eu l'effet d'une bombe : en juin 2018, secrètement, Stantec et la Ville ont recommandé à Transports Canada de ne pas étudier les autres tracés alternatifs et aussi de ne pas retenir celui faisant consensus, pour aller de l'avant rapidement. Nous n'en revenons tout simplement pas. Sur quels critères les firmes se sont-elles basées pour faire l'étude d'impact? Quels critères leurs ont fait rejeter les autres variantes? Sur un document de la firme Stantec, chargée du projet pour la ville, on peut lire qu'il est recommandé de poursuivre le projet en utilisant le tracé 2 tel qu'annoncé lors du 1er mai, sans apporter de modification au tracé retenu afin de respecter les échanciers annoncés. Il est recommandé que la Ville de

Lac-Mégantic lance la phase 2 afin d'effectuer les relevés de terre et investigations géothermiques durant la période estivale. Et cela toujours pour que cela se fasse vite, sans égard pour l'environnement. Vite et bien dans ce cas-ci ne vont pas de pair.

Plusieurs interrogations venant de l'assistance concernaient le pourquoi d'un tracé aussi peu réfléchi qui ne contribuera qu'à détruire davantage la ville en l'enclavant. Pourquoi s'acharner à vouloir détruire le reste de la ville, créant ainsi une autre tragédie pour les générations à venir ? Il ne faudrait pas que l'histoire se répète et que le gouvernement ait à présenter ses excuses dans 40 ans, comme il l'a fait pour Mirabel. Ce sera malheureusement trop tard...

À la séance du soir, tenue mercredi le 12 juin, j'ai (Yolande) mentionné que lors d'une rencontre avec le député François Jacques, celui-ci m'avait dit, et je cite : «Faut pas se le cacher, Mme Boulanger, il s'en vient quelque chose de gros à Lac-Mégantic. Il s'en vient un train touristique.» Ce à quoi j'ai réagi : «Oh là là!!! J'en connais qui n'aimeraient pas vous entendre me dire ça !» Car à une rencontre précédente avec Transports Canada, la conseillère Manon Bernard avait nié cette «rumeur». Cette révélation a amené madame la mairesse à être questionnée, n'ayant d'autre choix que d'avouer la vérité tout en s'empressant d'ajouter : «Il n'est pas question qu'il passe au centre-ville. Il arrêtera où il voudra mais pas au centre-ville !» Pourtant, un plan de la ville indique qu'il y a un emplacement de prévu pour une zone possible pour un futur quai touristique adjacent au stationnement nord du Centre Sportif Mégantic!!! Je ne sais pas pour vous, mais à notre avis, c'est plutôt proche du centre-ville.

Un autre point, j'émetts un commentaire sur la présentation du projet. J'explique que je le trouve biaisé, car on mentionne la destruction de 81 immeubles, mais on ne dit pas qu'il y en a 26, dans ce lot, qui n'étaient pas contaminés et qui ont été détruits inutilement. Encore une fois, ce sont des faits qui sont camouflés. On tente de tenir la population sous-informée afin de ne pas créer trop de remous. À la fin de la rencontre, une représentante de Transports Canada est venue me parler pour avoir plus de détails. Elle semblait assez troublée d'une telle découverte. Nous, les citoyens, on aimerait bien aussi savoir le pourquoi ? Serait-ce un chantage politique et monétaire ? C'était quoi l'enjeu ? Un jour tout se saura!

La réalisation de ce projet de voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic ne fait pas l'unanimité. Entre autres, les terrains humides, les érablières, les plantations, les fermes agricoles et biens d'autres seront détruits et amputés. Le tracé passera au-dessus de la rivière Chaudière, augmentant le danger de contaminer l'eau de la rivière Chaudière de Lac-Mégantic jusqu'à Lévis. Un point qui nous inquiète par-dessus tout, c'est le risque de contamination de la nappe phréatique qui abreuve la ville de Lac-Mégantic. Le danger en dynamitant dans le

roc et le granit c'est que cela peut causer des fissures. Il ne faut pas oublier qu'avec les pluies torrentielles, la fonte des neiges, l'huile perdue au passage des trains, tout cela ajouté à un canal de plus de 100 pieds en descente et la possibilité de bibittes mortes tombées dans ce ravin sont un parfait cocktail pour contaminer cette précieuse richesse naturelle d'une grande importance. Et que dire du passage près de la maison 5<sup>e</sup> saisons, offrant des soins spécialisés à des personnes en fin de vie? La tranquillité de cet oasis de paix sera par le fait même perturbé avec le passage de la nouvelle voie ferrée à environ 200 pieds de son emplacement. En plus, si un malheureux évènement devait se produire à nouveau, mais dans ce secteur, ce n'est pas une maison qui peut être évacuée rapidement compte tenu de la condition de santé précaire des patients y séjournant. Toujours en cas d'un déversement accidentel dans ce secteur, la pente pourrait potentiellement amener une grande partie du quartier Fatima à être détruit.

Pour plusieurs, pourvu que le tracé passe en dehors de la ville et que la gare de triage soit dans le parc industriel, ça suffit. Nous aussi nous la souhaitons cette gare de triage dans le parc industriel, parce qu'avec le danger de la pente de Nantes éliminé, il n'y aura plus de raison de faire cette voie ferroviaire contournant le centre-ville. En installant une gare de triage au point le plus bas du tracé, les probabilités qu'un autre train parte à la dérive et provoque une autre catastrophe comme celle que nous avons connue le 6 juillet 2013, sera à toute fin pratique, nulle. Une économie très appréciable monétairement, mais surtout d'un point de vue environnemental. Car à ce moment-là on éviterait de détruire une maison ancestrale où vit une 4<sup>e</sup> génération, on éviterait de passer au-dessus de la rivière Chaudière, on éviterait le risque de contaminer la nappe phréatique, de passer à moins de 200 pieds de la Maison La Cinquième Saison, de couper radicalement des fermes, érablières, plantations, etc.

## Conclusion

À la lumière de tous ces éléments, nous suggérons donc de revoir le projet dans son ensemble et d'opter pour une économie appréciable qui porterait de meilleurs fruits ailleurs, car le projet tel que proposé n'est pas encore commencé que nous avons appris lors des audiences au BAPE qu'il y avait des détails qui n'avaient pas été calculés. Et la facture continue de monter!

Verrons-nous enfin jusqu'où va aller le bon sens? Nous le souhaitons!

Selon nous, la problématique avec l'actuelle voie ferrée traversant le centre-ville de Lac-Mégantic est un problème relevant de la sécurité et non de son emplacement. Tant et aussi longtemps que la sécurité du réseau ferroviaire ne sera pas prise en compte et que la gare de triage ne sera pas ramenée à Lac-Mégantic, le danger restera le même, peu importe l'endroit où le train passera.

Pour terminer, voici une citation tirée du poème Sarajevo de Dan Bigras : Chaque fois que tu dis : « Pas dans ma cour! », pour toi l'horreur c'est pour ailleurs...

C'est exactement le comportement adopté par la ville de Lac-Mégantic : « Le train, plus dans ma cour! », mais avons-nous pensé à tous les impacts que cette décision apportera?

Yolande Boulanger

Conrad Boulanger

Richard Boulanger

Micheline Boulanger

Isabelle Boulanger

.